

COURS 13 : LE STRUCTURALISME

Bien que leurs travaux développent une vision mécaniste de la langue, certains structuralistes se sont distingués en mettant en évidence le rôle de l'aspect sémantique dans la compréhension du fonctionnement syntaxique de la langue.

La syntaxe structurale de Tesnière (1959)

Dans ses *Éléments de syntaxe structurale* (1959), Tesnière cherche à étudier la grammaire comme un système dont il s'agit de dégager les lois d'organisation et de fonctionnement. Il insiste, plus spécifiquement, sur la notion de «fonction» en syntaxe. Ceci le conduit à distinguer entre syntaxe *statique* (les catégories) et syntaxe *dynamique* (les fonctions). La première a pour espace d'analyse l'ordre linéaire séquentiel de la surface ; la seconde, l'ordre structural où se définissent les fonctions. Pour ce linguiste, parler une langue, «*c'est transformer l'ordre structural en ordre linéaire,*» (Tesnière cité par Fuchs et Le Goffic, 1992), et inversement, comprendre une langue «*c'est transformer l'ordre linéaire en ordre structural*» (p.43).

En d'autres termes, parler, c'est établir entre les mots un ensemble de connexions, alors que comprendre, c'est saisir les connexions qui unissent les mots. Enfin, partant du constat qu'une phrase sémantiquement absurde peut être structurellement correcte, Tesnière affirme que c'est le plan sémantique qui fonde, en dernière instance la syntaxe : «*Le structural n'a de raison d'être que dans la sémantique*» (Tesnière, cité par Fuchs et Le Goffic, 1992 :44).

Pour représenter les connexions structurales de la syntaxe dynamique, Tesnière élabore un mode de représentation nommé «stemma» qui se base sur le *régissant* (un terme supérieur) et le subordonné (un terme inférieur). Ainsi, dans la phrase, *Le jardinier arrose les fleurs*, le verbe *ARROSE* est le régissant de *JARDINIER* qui en est lui-même subordonné. Un terme peut être à la fois subordonné à un terme supérieur et régissant d'un terme inférieur.

Tout régissant qui commande un ou plusieurs subordonnés est appelé *nœud*. Il existe autant d'espèces de nœuds que de catégories de mots pleins. Toute phrase est l'agencement d'un ou plusieurs nœuds, où celui qui domine est appelé *nœud central*. Cette représentation permet une typologie des phrases selon la nature de leur nœud central, d'où : la phrase verbale, la phrase substantivale, la phrase adjectivale, la phrase adverbiale. De ce fait, le verbe ne semble plus nécessairement le centre organisateur de la phrase, ce qui rompt avec la vision traditionnelle selon laquelle le verbe seul organise la phrase.

Dans sa théorie, Tesnière part du postulat selon lequel le langage ne se laisse pas couler dans des moules logiques, mais possède ses lois propres d'organisation, qu'il s'agit de découvrir. Sa démarche est animée par le souci d'une terminologie cohérente et de critères d'analyse purement linguistiques. Ce linguiste a le mérite de fonder une théorie générale de l'ensemble des mécanismes syntaxiques qui s'appuie sur d'innombrables exemples empruntés à plusieurs langues. Cependant, l'approche de Tesnière ne peut constituer un modèle

général du lexique et ne peut donc être choisi comme une théorie lexicale de référence.

La sémantique componentielle de Pottier (1967)

Pottier (1967) fonde une analyse sémique du langage où il s'agit de dégager l'ensemble des traits sémantiques distinctifs, les sèmes. Cette analyse dite «componentielle» est comparable à celle déjà pratiquée en phonologie où les phonèmes sont les unités minimales dépourvues de sens permettant de distinguer les monèmes.

Pour Pottier, la langue est constituée d'unités organisées en des ensembles. Les unités appartenant à un ensemble non fini sont appelées des *désignations*, comme par exemple : *CHAT*, *PARTIR*, *PARIS*. Les unités qui appartiennent à un ensemble fini se répartissent en trois classes :

- Les identifications qui s'appliquent à une seule désignation. Exemple : *mâle*, *défini*, et *singulier* sont trois identifications à la désignation *CHAT* ;
- Les relations qui mettent en lien deux désignations. Exemple : *de* est une relation incidente à la fois à *PARTIR* et à *PARIS*.
- Les formulations sont liées à la situation même d'énonciation. Exemple : les personnes, les déictiques (*ce*, *ici*, ...).

Le principe théorique sur lequel repose l'analyse componentielle est issu de systèmes d'oppositions binaires où un terme négatif s'oppose à un terme positif (par exemple, la négation s'oppose à l'affirmation, le pluriel au singulier). Le contenu sémique d'une

désignation est son *sémème*, conçu comme une somme de sèmes, c'est-à-dire «*les traits distinctifs minimaux de signification, qui se révèlent par opposition dans un ensemble lexical*» (Fuchs et Le Goffic, 1992 :58). Nous reproduisons ci-dessous un exemple d'analyse sémique rapporté par Fuchs et Le Goffic (1992 :599) regroupant les désignations : *CHAISE, FAUTEUIL, TABOURET, BANQUETTE, CANAPÉ*.

Sémème désignation	Sème 1 bras	Sème 2 dossier	Sème 3 Nombre de personnes assises
Chaise	- (sans)	+ (avec)	+ (une)
Fauteuil	+ (avec)	+ (avec)	+ (une)
Tabouret	- (sans)	- (sans)	+ (une)
Banquette	∅	∅	- (plusieurs)
Canapé	+ (avec)	+ (avec)	- (plusieurs)

Tableau 1. Exemple d'analyse sémique selon Pottier (1967)

Comme nous le constatons, l'analyse componentielle permet de dégager certains traits caractéristiques des unités lexicales. Ce type d'analyse conduit Pottier à distinguer les sèmes *variables*

(«connotatifs», actualisable selon la situation de discours ; exemple *rouge* évoquant *danger*) et les sèmes *constants* («dénotatifs»). Parmi ces derniers, Pottier distingue les sèmes *spécifiques* (comme ceux du tableau ci-dessus) et les sèmes *génériques* (des traits comme «matériel», «discontinu», etc.).

Cependant, l'analyse componentielle telle que décrite par Pottier paraît assez restrictive dans la mesure où elle ne met en valeur qu'un seul aspect de l'analyse sémantique, les traits distinctifs. Or, l'analyse sémantique peut être envisagée sous plusieurs angles : les structures actanciennes (Tesnière, 1959), la représentation sémantique (Pustejovsky, 1995).

COURS 14 : LE GÉNÉRATIVISME

Nous rangeons sous ce titre deux théories linguistiques qui s'inscrivent dans le courant dit *généraliste* : la grammaire générative de Chomsky (1957) et le lexique génératif (Pustejovsky, 1995).

La grammaire générative de Chomsky (1957)

En 1957, Chomsky cherchait à bâtir une théorie des structures linguistiques, sans référence à une langue particulière, qu'il appelle *grammaire*, et dont la pièce maitresse est constituée par la *syntaxe*. Les phénomènes syntaxiques appartiennent, selon lui, à un niveau spécifique et autonome, distinct d'une part de la morphologie et de la phonologie, et d'autre part de la sémantique (une phrase peut être bien formée syntaxiquement, mais dépourvue de signification).

Le but de cette grammaire est de rendre compte de toutes les phrases grammaticales et seulement d'elles, et ce à l'aide d'un *mécanisme génératif* basé sur un axiome et sur un système de règles. Ceci dit, il existe dans le langage des mécanismes qui, à partir d'un ensemble fini de règles et de symboles, permettent de créer une infinité de phrases. Il en résulte donc que l'objet d'étude n'est pas un corpus attesté, mais l'infinité des réalisations possibles, y compris celles qui n'ont jamais été prononcées ou entendues (Chomsky, 1971). Cette propriété de créativité est définie formellement par le caractère de *récurtivité*. Une règle qui articule une proposition sur une autre peut être appliquée une infinité de fois.

Afin d'atteindre ses objectifs, Chomsky cherche, parmi les langages formels, celui qui peut être comparable aux structures syntaxiques des langues vivantes, ou en d'autres termes, celui qui peut constituer un modèle du langage. C'est ainsi qu'il examine successivement deux types de grammaires formelles : la grammaire de constituants et la grammaire syntagmatique.

La grammaire de constituants se présente sous la forme d'un axiome de départ (ici le symbole P, pour : «phrase»), d'un vocabulaire (des catégories grammaticales, comme «groupe nominal» : GN, «groupe verbal» : GV, «nom» : N, «verbe» : V... dites «vocabulaire auxiliaire» ; et des unités lexicales comme *HOMME*, *MARCHER*, *DEMARRER*, *VOITURE*... dites «vocabulaire terminal»), et d'un ensemble de règles, dites de «ré-écriture» qui permettent, par une série d'étapes de «dérivation», de générer des phrases en leur associant une description. Une telle grammaire, dite «indépendante du contexte» n'atteint pas l'objectif assigné à la grammaire, car elle engendre, outre les phrases grammaticales, des phrases non grammaticales ou sémantiquement douteuses (exemple : *l'homme marche la voiture*). C'est ainsi que Chomsky propose une grammaire syntagmatique, mais «contextuelle» (afin de préciser par exemple que le verbe *MARCHER* est intransitif et ne peut se construire avec un complément d'objet direct). Néanmoins, cette grammaire, qui traite d'opérations plus complexes, donne parfois des descriptions maladroites, comme l'avoue Chomsky (1971) : elle ne distingue pas par exemple entre l'actif et le passif. Cela amène Chomsky à

proposer une grammaire «transformationnelle» qui ne remplace pas la grammaire syntagmatique, mais la complète.

La grammaire transformationnelle comporte des règles syntagmatiques et des règles de transformation. Les premières engendrent, non plus de phrases, mais des structures abstraites. Ces règles peuvent comprendre, outre des unités lexicales, des éléments de vocabulaire auxiliaire. Les règles de transformation convertissent ces structures abstraites en de nouvelles structures : des phrases. On distingue les transformations obligatoires qui doivent nécessairement être appliquées et qui produisent la *phrase-noyau* (affirmative, active, déclarative, simple) et les transformations facultatives qui engendrent des phrases dérivées. Est considérée comme dérivée toute phrase n'ayant pas les quatre caractéristiques de la *phrase-noyau* : toute phrase négative, ou passive, ou interrogative, ou complexe).

Tout en reconnaissant l'importance de l'entreprise chomskyenne dans l'histoire de la pensée linguistique, la grammaire générative a connu plus tard de nombreux développements visant une meilleure intégration de l'aspect sémantique dans les descriptions linguistiques.

Ce que nous reprochons à cette théorie est qu'elle relègue le lexique au second plan dans la mesure où il est subordonné aux structures et aux règles syntaxiques.

Le lexique génératif de Pustejovsky (1995)

Parmi les modèles linguistiques qui se sont intéressés à la description du lexique, nous retenons le lexique génératif, modèle développé par James Pustejovsky (1995). Le lexique génératif vise la représentation sémantique des mots en lien, d'une part, avec la possibilité de les utiliser de façon créative à l'intérieur de nouveaux contextes, et d'autre part, avec leur capacité de se combiner avec les autres éléments du lexique, propriété que Pustejovsky (1995) nomme «compositionnalité».

La représentation sémantique de chaque item s'organise autour de quatre niveaux : la structure argumentale, la structure événementielle, la qualia et la structure connectique. La structure argumentale indique le nombre des arguments qui interviennent dans la sémantique du mot ainsi que leur catégorie syntaxique. Trois arguments sont à distinguer : - les arguments propres qui sont nécessairement réalisés au niveau syntaxique (exemple : *Jean mange une pomme*); - les arguments par défaut qui font partie du sens mais ne doivent pas être nécessairement réalisés lexicalement (exemple : *Jean enseigne le latin aux élèves du lycée*) ; - les arguments cachés qui sont déjà inclus dans le sens d'un mot (présupposés) (exemple : *beurre* dans *je beurre ma tartine*). La structure événementielle renseigne sur le type d'événements auquel appartient le prédicat (état, procès, transition).

La structure de qualia spécifie les modes d'explication d'un mot qui, à leur tour, jouent différents rôles :

- a) Le rôle constitutif qui renvoie à la relation entre l'objet et ses composantes (matière, poids, partie) ;
- b) Le rôle formel qui distingue l'objet d'un domaine plus large (taille, forme, couleur, etc.) ;
- c) Le rôle télique qui précise la fonction ou le but de l'objet ;
- d) Le rôle agentif qui précise les facteurs impliqués dans la création de l'objet (par exemple, un tel objet peut avoir été fabriqué par des humains ou résulter d'un phénomène naturel).

Quant à la structure connectique, elle identifie les relations qu'un mot peut entretenir avec les autres mots d'un même réseau conceptuel.

Comme nous venons de le voir, la représentation sémantique proposée dans ce modèle s'avère novatrice par rapport aux descriptions lexicographiques traditionnelles. Notons, enfin, que ce modèle n'est qu'une modélisation théorique et que le lexique génératif lui-même n'existe pas. Ceci dit, une exploitation de ce modèle à des fins didactiques semble très difficile d'autant plus que le formalisme utilisé est pour le moins complexe.

COURS 15 : LES THÉORIES SÉMANTIQUES DE L'ACTIVITÉ DU LANGAGE

Influencés par la psychologie cognitive, Hudson (1985) et Cruse (1986) ont élaboré deux modèles descriptifs du lexique qui mettent en valeur l'importance du sens dans l'activité langagière du locuteur.

La grammaire du mot de Hudson (1985)

À l'instar des cognitivistes, Hudson (1985 :35) compare l'étude de la langue à l'étude d'un phénomène mental et la représente comme un réseau d'entités rattachées par des propositions. Ainsi, le mot est considéré comme un réseau de connaissances (sens, forme, classe syntaxique, concepts associés, etc.). Par exemple, le mot *POMME* est lié au sens 'pomme', à la forme [pɔm], à la classe syntaxique *substantif*, à la langue *français* etc.

Il faut souligner que, dans cette théorie, la signification lexicale du mot est liée à la connaissance individuelle du monde et comprend donc, outre le sens linguistique, la signification pragmatique et la signification sociolinguistique. L'ensemble des propositions qui rattachent une entité linguistique présente la totalité des informations pertinentes qui la caractérisent. Les connexions entre les entités linguistiques peuvent être visualisées à l'aide d'un diagramme. Le diagramme ci-dessous représente les relations lexicales que peut entretenir l'unité lexicale *DOG (=CHIEN)* avec les autres entités :

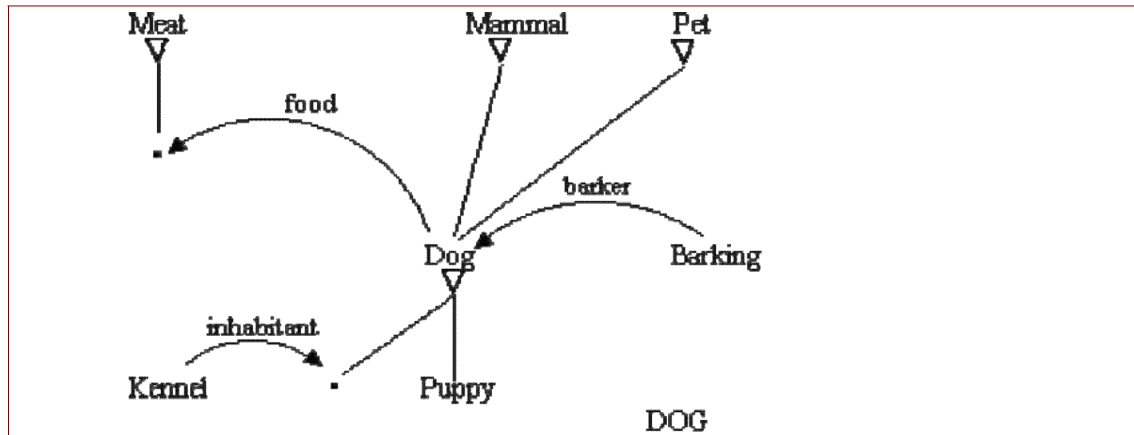


Figure 1. Représentation du nom *dog* tirée du Hudson (1985)

Ce diagramme montre les relations que peut entretenir le mot *DOG* (=CHIEN) avec les autres mots. On voit bien que certains liens sont étiquetés, par exemple, *DOG* (=CHIEN) et *KENNEL* (=NICHE) sont rattachés par *HABITANT* (=Inhabitant) ou encore *DOG* (= CHIEN) et *MEAT* (=VIANDE) sont reliés par *FOOD* (=NOURRITURE). Cependant, d'autres liens apparaissant dans ce diagramme ne sont pas étiquetés comme celui rattachant *DOG* (=CHIEN) à *PUPPY* (=CHIOT). Bien que cette représentation des relations lexicales paraisse intéressante, elle demeure fort incomplète vu la complexité des liens lexicaux unissant les unités lexicales. De plus, le modèle de Hudson ne propose pas de système notionnel permettant de décrire le fonctionnement du lexique.

La sémantique lexicale de Cruse (1986)

Si Hudson (1985) prend en compte les paramètres extralinguistiques dans l'étude du sens, Cruse (1986) voit que limiter cette étude au seul contexte linguistique assure une meilleure compréhension ainsi qu'une meilleure manipulation des données linguistiques. Cette vision nous rappelle les principes sous jacents au structuralisme tel que fondé par De Saussure où la langue doit être envisagée en elle-même et pour elle-même (Saussure, 1916).

Pour Cruse (1986 :16), c'est le contexte qui permet de définir le sens d'un mot. Il s'en sort que les relations lexicales doivent être privilégiées dans l'étude des unités lexicales. Ces relations peuvent être représentées par le biais de certaines configurations lexicales : les séries proportionnelles et les hiérarchies ainsi que les *doublets* (paires d'opposés) et les *cluster* (regroupements d'unités lexicales caractérisé par un manque de structure).

Les séries proportionnelles sont représentées par une figure comportant quatre éléments unis par des relations permettant d'identifier le quatrième élément à partir de trois éléments seulement. Voici un exemple de configuration illustrant ce type de lien lexical :

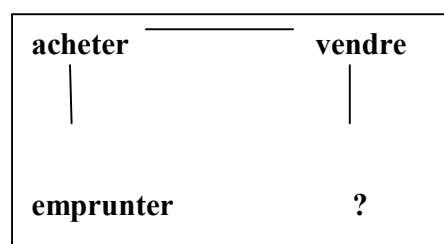
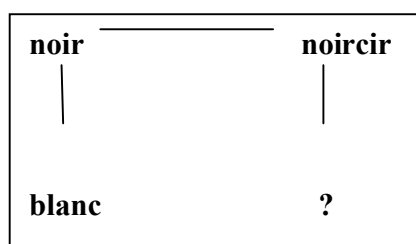


Figure 2. Exemple de série proportionnelle avec inconnue

L'inconvénient de cette configuration est qu'elle ne permet pas d'identifier le lien lexical unissant les termes présentés (quel lien de sens unit-il par exemple les termes *ACHETER* et *VENDRE*).

Les hiérarchies, quant à elles, se répartissent en trois types : taxonomies, méronymies et hiérarchies non branchantes. Les taxonomies rendent compte de relation de dominance entre deux unités lexicales où l'une désigne un type de la seconde. Par exemple, une *ROSE* est un type de *FLEUR* ; le *CITRON* est un type d'*AGRUMES*. Cette relation s'applique aussi aux verbes. Par exemple, *CHUCHOTER* est une façon de parler, *DÉVISAGER* est une façon de regarder.

La méronymie est un type de relation hiérarchique qui unit les différentes parties d'un même tout. Par exemple, *BRAS* est un méronyme de *CORPS* ; *DOSSIER*, *PIEDS*, *ASSISE*, *BRAS* pour *FAUTEUIL* sont en relation de co-méronymie.

Cruse (1986) range sous la catégorie «hiérarchies non branchantes» les relations regroupant des unités lexicales abstraites telles que la des noms dénotant des actions ou un processus et les unités lexicales qui désignent des parties de ces actions. Cruse (1986) donne l'exemple d'une cérémonie de remise de prix dont les parties sont : le discours d'ouverture, la présentation des finalistes, la remise des prix, les remerciements, etc.

Sous cette catégorie sont rangées des relations reliant des séquences d'unités lexicales qui s'organisent soit en chaînes (*NAISSANCE, ADOLESCENCE, JEUNESSE, ÂGE ADULTE, VIEILLESSE*) soit en un ordre cyclique (*MATIN, APRES-MIDI, SOIR*, ou *AUTOMNE, HIVER, PRINTEMPS, ÉTÉ*). Une dernière classe de relations appartenant aux «hiérarchies non branchantes» regroupe les unités lexicales unies par des oppositions (des antonymes complémentaires, des antonymes gradables ou des antonymes réciproques). Les antonymes complémentaires entretiennent entre eux un rapport d'exclusion qui n'implique pas de degrés intermédiaires (*PRESENT* et *ABSENT* ; *VIVANT* et *MORT*). Le trait caractéristique de ce type de paires de mots est que la négation de l'un implique l'affirmation de l'autre. Les antonymes gradables désignent des points de références entre les lesquels on peut intercaler d'autres termes par gradation (*FROID-FRAIS-TIÈDE-CHAUD* ; *S'AMÉLIORER-STAGNER-S'AGGRAVER*). L'antonymie réciproque regroupe des termes qui se distinguent par l'inversion de l'ordre de leurs arguments (*ACHETER* est le terme réciproque de *VENDRE* ; *JEAN* est le mari de *JEANNE* implique que *JEANNE* est la femme de *JEAN*).

À la fin, nous dirons que la sémantique lexicale telle que l'envisage Cruse demeure insuffisante pour constituer une théorie générale du lexique, celle-ci ne peut être réduite aux relations lexicales associées à une unité lexicale en particulier. De plus, certaines relations lexicales essentielles semblent marginalisées au détriment de l'antonymie, telles que la polysémie, phénomène récurrent de la langue.

COURS 16 : LA THÉORIE SENS-TEXTE (TST)

Née en Russie dans les années 1960 (Zholkovsky et Mel'čuk, 1965), la théorie Sens-Texte (dorénavant TST) est développée à partir des années 1970 par Mel'čuk et ses collaborateurs à l'Observatoire de Linguistique Sens-Texte à l'Université de Montréal (dorénavant OLST). Récemment, cette théorie connaît une popularité marquée, notamment grâce aux nombreuses recherches effectuées à l'OLST et aux conférences internationales organisées un peu partout dans le monde (Paris, 2003 ; Moscou, 2005 ; Klagenfurt, 2007 ; Montréal, 2009).

La TST repose sur le postulat que la langue est un mécanisme, ou un système de règles, qui permet au locuteur de faire deux choses :

1. *Parler*, c'est-à-dire, (être capable de) faire correspondre à un sens qu'il veut exprimer tous les textes de sa langue qui, d'après lui, peuvent véhiculer ce sens et choisir celui qui passe le mieux dans les circonstances concrètes d'un acte langagier donné ;
2. *Comprendre la parole*, c'est-à-dire, (être capable de) faire correspondre à un texte qu'il perçoit tous les sens que, d'après lui, ce texte peut véhiculer et choisir celui qui passe le mieux dans les circonstances concrètes d'un acte langagier donné. (Mel'čuk, 1997:01).

Il s'agit dans cette théorie de construire un modèle formel de mise en correspondance des sens, (des idées, des informations, des sentiments, etc.) que locuteur souhaite exprimer et des textes (oraux ou écrits) produits par celui-ci, c'est-à-dire les formes que veut prendre ces sens à travers les différents types d'entités linguistiques utilisées par le locuteur (phrases, locutions, collocations, lexèmes...).

Contrairement aux modèles générativistes, la TST s'appuie sur le sens (et non la syntaxe) dans sa description linguistique. Par ailleurs, la syntaxe mise en œuvre est une syntaxe de dépendance inspirée des travaux de Tesnière déjà évoqués précédemment.

La TST telle que proposée par Mel'čuk et ses collègues à Moscou peut être définie par cinq caractéristiques comme le rapporte Polguère (1998:10) :

1. La TST rend compte de l'association que locuteur d'une langue L est capable de faire entre un sens donné de L et l'ensemble des énoncés paraphrastiques de L exprimant ce sens.

La langue est donc un système de règles lexicales et grammaticales qui, appliquée de façon séquentielle du niveau sémantique jusqu'au niveau phonétique et vice versa, établissent une correspondance Sens Texte.

2. La TST est universelle, c'est-à-dire qu'elle repose sur des principes généraux s'appliquant à toutes les langues.

La TST ne privilégie pas la description d'une langue en particulier. Elle s'appuie au contraire sur de nombreuses langues dont il s'agit de tirer des lois universelles.

3. La TST est linguistique en ce sens qu'elle permet, à partir des principes généraux sur lesquels elle repose, de construire des modèles linguistiques spécifiques pour chaque langue humaine.

Bien qu'elle soit universelle, la TST a pour finalité la construction de modèles particuliers de chaque langue. Elle s'intéresse uniquement à la linguistique interne, c'est-à-dire les structures lexicales et grammaticales de la langue, et ne prend pas en compte les rapports qu'entretient la langue avec le contexte externe d'utilisation. La TST est donc orientée vers la description et se veut un outil pour le lexicographe et le grammairien.

4. La TST permet de construire des modèles calculables.

Le modèle linguistique Sens-Texte consiste en un lexique, une grammaire et un ensemble de procédures permettant d'activer ces deux composantes pour assurer la connexion entre Sens et Texte. Toutes les composantes d'un modèle linguistique Sens-Texte sont formalisées de sorte qu'elles peuvent être représentées par le langage informatique. Ces modèles par nature computationnels peuvent servir à des applications informatiques impliquant les connaissances lexicales et grammaticales de la langue.

5. La TST est formelle.

Elle utilise des langages formels pour représenter les énoncés linguistiques et encoder les règles de manipulation des

représentations linguistiques, celles qui assurent la modélisation de la correspondance Sens-Texte. Sur ce point, la TST ressemble aux approches présentées plus haut qui utilisent toutes des formalismes de représentation des énoncés linguistiques (arbres syntaxiques, stemma...). Ce qui distingue la TST de ces approches, c'est son formalisme riche permettant de rendre compte de tous les niveaux de fonctionnement (sémantique, syntaxique, morphologique, phonologique). Comme toute science utilisant un langage formel, la TST développe une terminologie linguistique qui ne se limite pas à une simple collection de termes, mais constitue un système logique et structuré de concepts (Mel'čuk, 1993).

Pour résumer, nous dirons que la TST est une théorie linguistique bâtie sur la base de la correspondance Sens-Texte et qui développe des modèles formels de représentation linguistique. La branche de la TST qui s'intéresse au lexique est la *lexicologie explicative et combinatoire*.

COURS 17 : LA LEXICOLOGIE EXPLICATIVE ET COMBINATOIRE (LEC)

Branche lexicale de la TST, la lexicologie explicative et combinatoire (dorénavant LEC) est une théorie lexicologique qui s'oriente vers la description lexicographique formelle. L'essentiel des descriptions lexicales qu'elle propose s'actualise dans un dictionnaire bien précis : *Le Dictionnaire explicatif et combinatoire du français contemporain. Recherches lexico-sémantiques* (Mel'čuk, et al, 1984, 1988, 1992, 1999).

La première question qui pourrait nous venir à l'esprit à propos de la LEC est de savoir pourquoi est-elle *explicative* et *combinatoire* ? La LEC est *explicative*, car elle explique le sens de l'unité lexicale par une décomposition de ce sens en des sens plus simples, principe de la définition lexicographique dite *analytique*. La LEC est *combinatoire* en ce sens qu'elle décrit la combinatoire syntaxique et lexicale associée à chaque unité lexicale de la langue. On entend par combinatoire syntaxique «*les phénomènes habituellement désignés en linguistique par les termes de sous-catégorisation ou régime*» (Polguère, 1998:25). La combinatoire lexicale désigne, quant à elle, «*les collocations contrôlées par l'unité lexicale en question.*» (*ibid*).

Cette combinatoire est décrite dans le *Dictionnaire explicatif et combinatoire* à l'aide des *fonctions lexicales*. Celles-ci rendent compte de façon formelle des différents liens lexicaux que l'unité lexicale peut entretenir sur l'axe syntagmatique, c'est-à-dire les liens qui connectent l'unité lexicale en question à celles avec lesquelles

elle est susceptible d'entrer en cooccurrence ou *collocation*, et sur l'axe paradigmatique, c'est-à-dire les liens qui connectent l'unité lexicale décrite à celles avec lesquelles elle est liée sémantiquement ou *dérivation sémantique* (synonyme, antonyme, conversif, etc.).

La LEC offre donc une description exhaustive de l'unité lexicale dans tous aspects : sémantique, formel et de combinatoire. Les informations qu'elle fournit permettent certainement une meilleure compréhension du fonctionnement des unités lexicales au sein du lexique et une meilleure utilisation de celles-ci par les locuteurs et surtout les apprenants du français.

Intéressons-nous maintenant aux applications lexicographiques et didactiques (base de données lexicale et dictionnaires pédagogiques) de cette approche théorique du lexique qu'est la LEC.

Les applications de la LEC dans les domaines lexicologiques lexicographiques et pédagogiques ont permis la création de plusieurs outils de travail au service des chercheurs, des enseignants et même des apprenants. En voici quelques uns de ces produits :

Le Dictionnaire explicatif et combinatoire (DEC)

À partir des années 80, la lexicographie française s'est vu enrichir par quatre volumes du *Dictionnaire Explicatif et Combinatoire du Français Contemporain* (DECFC) publiés à Montréal sous la direction de Mel'čuk et *al.* (1984, 1988, 1992, 1999).

Ce dictionnaire, en quatre volumes, contient toutes les informations nécessaires permettant d'employer correctement une unité lexicale donnée. L'accent y est mis sur les propriétés de

combinatoire qui conditionnent l'emploi des unités lexicales dans le discours. De plus, le sens y est modélisé au moyen de définitions analytiques par genre prochain et différences spécifiques.

La description d'une unité lexicale s'articule autour de cinq zones. La zone d'introduction contient des informations morphologiques et syntaxiques qui caractérisent l'UL. La zone sémantique fournit une description exhaustive du sens de l'UL complétée par les connotations qui peuvent s'y ajouter dans différents contextes. La troisième zone est celle de combinatoire syntaxique ; elle comprend des informations quant au régime syntaxique de l'UL (compléments, transivité, préposition...). La quatrième zone, inédite en lexicographie française, concerne la combinatoire lexicale ou les cooccurrences lexicales de l'UL. Une dernière zone dite de phraséologie offre une liste des expressions figées, dictons, proverbes contenant l'UL en question.

Le Dictionnaire de combinatoire (DiCo)

Le DiCo est une base de données lexicales du français développée depuis plusieurs années à l'OLST de Montréal par I. Mel'čuk et A. Polguère. Le DiCo se veut une version simplifiée et informatisée du DEC. Il se distingue, par ailleurs, par sa focalisation sur les liens lexicaux paradigmatiques et syntagmatiques qu'entretient une UL donnée, plutôt que sur la description du sens.

Chaque fiche du DiCo présente pour une UL donnée les informations suivantes (par exemple *PEINE*) :

1. Ses caractéristiques grammaticales (par exemple, nom, fém.) ;

2. Son étiquette sémantique correspondant généralement au genre prochain (sentiment négatif) ;
3. Sa structure actancielle ('peine de l'individu X causée par le fait Y') ;
4. Son tableau de régime, qui spécifie la façon dont les actants de l'UL (X, Y...) s'expriment selon les structures syntaxiques ;
5. Ses dérivés sémantiques, qui sont décrits au moyen de fonctions lexicales paradigmatiques (*PEINÉ, PÉNIBLE...*) ;
6. Les collocations dans lesquelles l'UL apparaît, qui sont décrites au moyen de fonctions lexicales syntagmatiques (*grande peine, peine passagère, éprouver de la peine...*) ;
7. Des exemples d'emploi (*sa peine était grande d'avoir perdu son ami*) ;
8. La liste des locutions dans lesquelles l'UL figure (*faire peine à voir, peine de cœur...*).

Outre son contenu et sa structuration, le DiCo offre l'avantage d'être informatisé, ce qui facilite son usage ; il suffit de taper la lexie dans l'espace requête pour avoir toute une fiche lexicographique qui la décrit.

Afin d'être accessible au public des apprenants du français, le DiCo a été adapté sous forme d'un ouvrage à caractère pédagogique, un manuel de lexicologie : *Lexique Actif du Français (LAF)*.

Le Lexique actif du français (LAF)

Le *Lexique actif du français* (dorénavant LAF) (Mel'čuk et Polguère, 2007) est essentiellement dérivé du DiCo dans la mesure où il reprend la majorité des informations lexicales. C'est le premier ouvrage qui se concentre sur la description explicite des deux phénomènes suivants : la dérivation sémantique et la collocation. Le LAF se divise en deux parties distinctes : la première partie intitulée *Lexicologie et apprentissage du vocabulaire* (70 pages) consiste en une présentation des notions de base qui sont au cœur du fonctionnement du lexique telles que conçues par les auteurs. La deuxième partie (400 pages) se constitue du *Lexique actif* à proprement parler. Il s'agit d'un «mini-dictionnaire» qui présente une description rigoureuse et explicite des liens dérivationnels et collocationnels d'un sous-ensemble représentatif du lexique français (3000 vocables et 20000 liens lexicaux).

Pour chaque unité lexicale décrite, le LAF propose, une définition simple composée de son étiquette sémantique (sentiment, animal, objet...) et de sa structure actancielle (X parle à Y, X rend Z à Y, ...). Le reste de l'article comprend les collocations et dérivés sémantiques associés à l'unité lexicale en question. Il s'agit, en fait, d'une paraphrase qui traduit la fonction lexicale utilisée pour modéliser un lien lexical donné. Et c'est cette formulation en paraphrase qui rend cet ouvrage utile dans un contexte pédagogique. Cette paraphrase est appuyée par des exemples d'utilisation et la liste des locutions incluant l'unité lexicale en question. La figure

suivante est un extrait permettant de voir comment se présente un article du LAF :

ADMIRATION, nom, fém, pas de pl

SENTIMENT POSITIF

Admiration de l'individu X [= de N, A_{poss}] envers Y [= 'à l'égard de' N, devant N, envers N, pour N] pour Z [= 'à l'égard de' N, 'à propos de' N, devant N, pour N, pour V_{inf-passé}]

☞ émerveillement < adoration; enthousiasme; ravissement

Ant. aversion; mépris **Verbe** admirer I [N_Y pour N_Z] **Nom pour X** qui éprouve de l'A. pour tout ce que fait Y admirateur [de N_{YZ}] **Nom pour Y** objet [de (ART) ~] **Nom pour Z** objet [de (ART) ~], source [d'~] [X] qui éprouve de l'A. en [-] // admiratif < plein, rempli, soulevé, transporté [de (ART) ~] [X faire qqch.] en éprouvant de l'A. avec [-] [Y/Z] envers qui/quoi on tend à éprouver de l'A. digne [de (ART) ~] // admirable [Z] tendre à être un objet d'A. porter [à l'~] [Z être fait par Y] d'une façon qui tend à provoquer de l'A. admirablement [Il s'en est sorti admirablement.] [Z] en provoquant l'A. de X à [l'~ de N_X] **Intense** beaucoup [d'~], grande, vive | antépos, profonde < folle | antépos, immense < absolue | postpos, 'la plus complète', 'sans borne(s)', 'sans réserve' // adoration; indéfectible **Exagérée** aveugle, béate < immodérée | postpos **A. est très intense** 'ne pas connaître de bornes' **A. devient plus intense** grandir **Éprouvée par beaucoup de X** générale, universelle | postpos [X] éprouver de l'A. pour Y avoir, éprouver, ressentir [ART ~ envers/pour N_Y], litt concevoir [ART ~ pour N_Y], vouer [ART ~ à N_Y], être [en ~ devant N_Y]; nourrir [ART ~ envers/pour N_Y] [X] éprouver de l'A. pour Z de Y avoir, litt concevoir, éprouver, ressentir [ART ~ pour N_Z], être [en ~ devant N_Z] [X] éprouver une intense A. pour Y/Z se pâmer [d'~ devant N_{YZ}] [X] commencer à éprouver de l'A. tomber [en ~ devant N_{YZ}]; être soulevé <frappé> [de (ART) ~] [Y] être l'objet de l'A. de X faire [l'~ de N_X], 'être l'objet' [de ART ~] [Z] être l'objet de l'A. de X forcer, ins-

pirer [l'~], faire [l'~ de N_X], 'être l'objet' [de ART ~] [Y] commencer à être l'objet de l'A. de X s'attirer, emporter [l'~ de N_X avec/par N_Z <en V_{part-Z}>] [Z] commencer à être l'objet d'une A. provoquer, soulever, susciter [ART ~] < frapper, ravir, saisir, soulever [N_X d'~] **A. a pour objet Z** se porter [sur N_Z] [Son admiration se porte plus particulièrement sur les toiles de Chagall.] [X] manifester son A. montrer [ART ~]; témoigner [de l'~ à N_Y] / [A_{poss-X} ~ à N_Y] **Manifestation** par X de son A. témoignage II.3 [de (ART) ~] **Sensation qui est une manifestation de l'A.** frisson [d'~] [Elle ne put réprimer un frisson d'admiration. Un frisson d'admiration parcourut l'assistance.]

Nous avons tous une admiration sans borne pour ton talent. Son dernier film s'est attiré l'admiration de la critique. Le jeune comédien a emporté l'admiration du public. Les nombreux échanges que j'eus avec elle me firent concevoir une profonde admiration pour cette femme intelligente, épanouie et généreuse.

ANGOISSE, nom, fém

SENTIMENT NÉGATIF

Angoisse de l'individu X [= de N, A_{poss}] causée par Y [= Prép_{cause} N | Prép_{cause} = 'à cause de', devant, 'du fait de', 'face à', 'vis-à-vis de']

☞ anxiété, appréhension, crainte, inquiétude, peur

Génér. sentiment [d'~] **Ant.** calme, placidité, sérénité, tranquillité **Verbe** fam angousser [— Pourquoi est-ce que tu angousses comme ça?], s'angoisser [X] qui éprouve de l'A. 'en proie à' [ART ~], saisi [de (ART) ~] // angoussé [Lucien était angoussé à la pensée de revoir Léopoldine.] [X] qui tend à éprouver de l'A. angoussé [Robert est quelqu'un d'angoissé.] [X] qui est susceptible d'éprouver de l'A. anxieux [X faire qqch.] en éprouvant/manifstant de l'A. avec [-] [Il se demande avec

Figure 3. Exemple d'article du LAF de (Mel'čuk et Polguère, 2007)

Selon ses auteurs, Le LAF est une ressource précieuse pour développer diverses activités d'apprentissage du lexique. Il s'adresse donc à la fois aux enseignants et apprenants du FLM, seconde et étrangère et aux professionnels de la langue. Par ailleurs, en matière de collocation, il est sans conteste le dictionnaire «*le plus ambitieux et plus audacieux*», si l'on reprend les termes de Tutin (2005: 42), dans la mesure où il fournit un traitement poussé des collocations sur les plans syntaxique et sémantique.

COURS 18 : LES STRATÉGIES D'APPRENTISSAGE DU LEXIQUE

Confronté à des difficultés de communication, l'apprenant fait appel à différentes stratégies en puisant des ressources dans son répertoire linguistique soit de sa langue maternelle, soit d'une/des langue(s) étrangère(s) apprise(s) antérieurement, soit enfin de la langue étrangère en cours d'acquisition. Parmi les stratégies que nous avons présentées *supra*, à savoir les stratégies directes (mémorielles, cognitives, compensatoires) et les stratégies indirectes (métacognitives, affectives, sociales), les apprenants recourent le plus souvent aux stratégies cognitives (plutôt en compréhension) et surtout compensatoires (en production) pour combler des lacunes lexicales et surpasser ainsi des obstacles de communication en langue étrangère. Nous nous arrêterons essentiellement sur les stratégies utilisées par les apprenants et les erreurs qu'elles peuvent entraîner lors de la production verbale écrite.

Ainsi, parmi les stratégies compensatoires les plus courantes décrites par différents chercheurs et constatées par nous-même lors de l'analyse du corpus, nous pouvons citer les suivantes :

- les transformations morphologiques d'un mot et la dérivation par analogie avec la morphologie des unités similaires de la langue cible : par exemple, *tendre* - *tendu* → *prendre* - **prendu* ; *finir* - (tu) *finiras* → *obtenir* - (tu) **obteniras*;
- la sur-généralisation (notamment aux niveaux morphologique et syntaxique) :
époque **maintenante*, *quand* **je perde mes amis* (*ibid.*) ;
- une extension exagérée des propriétés syntaxiques et sémantiques des *cognates* en langue cible, l'emploi des mots *faux amis*: (?) [*Ma mère*] a supporté *la grande famille elle-même* (de l'anglais TO SUPPORT 'subvenir aux besoins de qqn.
- la *francisation* (ou le *pérégrinisme*) d'un mot appartenant au lexique d'une autre langue étrangère par des procédés morphologiques productifs en langue cible. Notre propre corpus en offre également des exemples : **PROMOTER* **DÉCORATER*
- la sur-extension sémantique et, plus rare, la sous-extension sémantique : (?) *L'évènement historique [qui] en particulier attire mon intérêt est le tourisme de Zhen He*;
- l'évitement de l'unité lexicale problématique et le recours à la paraphrase : *La quantité de plats varie*

selon le nombre de gens qui vont participer;

- l'emploi de mots « bouche-trous », comme CHOSE, TRUC, QUELQUE CHOSE, etc. :

Je peux ne pas être en régime et manger beaucoup de choses;

- le recours à la traduction littérale des expressions de la langue source : MIDWIFE →

*DEMI-FEMME (M.-C. Tréville, 2000 : 82) ;

- l'invention lexicale, qui consiste à former un mot à partir d'un sème traduit de la langue source et nominalisé selon les règles morphologiques de la langue cible : par exemple, LOCK → *FERMURE (*ibid.*) ;

- l'emploi des mots non traduits de la langue maternelle ou d'une autre langue étrangère : *époque sans war, master les vocabulaires.*

BIBLIOGRAPHIE

Bassano, D. (1998), « Sémantique et syntaxe dans l'acquisition des classes de mots: l'exemple des noms et des verbes en français». *Langue française*, 118, p. 26-48.

[http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/lfr_00238368_1998_num_118_1_6249], consulté le 12.12.2011.

Bassano, D. (2000), « La constitution du lexique : le "développement lexical précoce"». Kail, M. et Fayol, M. (2000), *Acquisition du langage. Vol. 1. Le langage en émergence : de la naissance à trois ans*. Paris, PUF, p.137-168.

Bastuji, J. (1978), «Les théories sur le vocabulaire, éléments pour une synthèse», *Pratiques*, 20, p.75-89

Binon, J. et Verlinde, S. (2003), « Les collocations : clef de voûte de l'enseignement et de l'apprentissage du vocabulaire d'une langue étrangère ou seconde», *La lettre de l'AIRDF*, 33, p.31-36. [www.vlrom.be/pdf/042collocations.pdf], consulté le 27-05-2012.

Bogaards, P. (1994), *Le vocabulaire dans l'apprentissage des langues étrangères*. Paris, Hatier-Crédif, Coll. «L.A.L.».

Boudehne, N. (2006). *L'enseignement/apprentissage du vocabulaire du FLE dans le secondaire : problèmes et perspectives*.